

Informer et débattre sur les enjeux d'économie, de gestion, d'écologie, du numérique et de la finance

Le CGE publie les Annales des Mines qui se composent actuellement de quatre séries trimestrielles : "Réalités industrielles", "Gérer & comprendre" (et son best-of annuel en langue anglaise), "Responsabilité & Environnement" et "Enjeux numériques/Digital Issues". Elles animent aussi "Financial Regulation and Governance", une plateforme anglophone sur les sujets de régulation et gouvernance financières.

La revue existe sous forme papier et tous les articles sont librement téléchargeables sur le site [www.anales.org](http://www.anales.org)

Les Annales des Mines publient chaque année l'Annuaire des administrations de l'industrie, de l'énergie, des technologies et du développement durable. En outre, une lettre bimestrielle, la Gazette de la société et des techniques, se donne pour ambition de vulgariser des travaux pouvant utilement éclairer l'opinion. Elle est consultable en ligne.

Suivez les Annales des Mines sur Twitter : @AnnalesdesMines



Pour en savoir plus :

<http://www.economie.gouv.fr/cge>

Conseil général de l'économie, 120 rue de Bercy - Télédod 796 - 75572  
Paris CEDEX 12

mai 2022

[www.economie.gouv.fr/cge](http://www.economie.gouv.fr/cge)



Présidé par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique, le Conseil général de l'économie (CGE) résulte de la Fusion en 2009 du Conseil général

des Mines et du Conseil général des Technologies de l'information. Ses missions ont été élargies en 2012 suite à la réforme du contrôle prudentiel des organismes financiers.

Le CGE assure des missions de conseil, d'audit, d'inspection et d'enquête pour le compte du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique. Il est également

à la disposition des ministres chargés des secteurs qui relèvent de sa compétence. Il est régi par le décret n°2009-64 du 16 janvier 2009 modifié.



## Un large champ d'action au sein de la sphère publique

La mission première du Conseil est d'apporter aux pouvoirs publics des éléments d'évaluation, de préfiguration ou de prospective sur les politiques publiques intéressantes :

- ▶ le développement économique et l'industrie ;
- ▶ les services financiers, les banques et les assurances ;
- ▶ les technologies de l'information, les communications électroniques, l'informatique, les techniques audiovisuelles, l'espace et le secteur postal ;
- ▶ l'énergie, les ressources minières et minérales et l'utilisation du sous-sol.

La compétence du CGE s'étend à toutes les activités se rattachant à ces domaines, en particulier en matière de risques systémiques (technologiques, financiers, etc.), de recherche, de sécurité, d'innovation, de formation ou de météorologie. Une attention particulière est accordée à l'interface entre ces domaines technologiques et la société, dans une optique européenne et internationale.

Le Conseil apporte également son concours, sur leur demande, à des autorités indépendantes telles que l'Autorité de sûreté nucléaire.

## Audits, conseils, inspections et contrôles

Le CGE assure pour le compte du ministre de l'Économie ou de tout autre ministre faisant appel à lui, seul ou en coopération avec d'autres corps d'inspection et de contrôle, des missions d'audit et de conseil sur tous sujets en

relation avec ses compétences, en vue d'éclairer la décision publique. Il contribue également à la réforme de l'État et aux audits ministériels.

Organisme d'inspection et de contrôle, le Conseil réalise également des inspections de services déconcentrés et d'établissements publics pour le compte des ministères à la disposition desquels il est placé.

## Gérer le corps des ingénieurs des mines

Le Vice-président du Conseil est chargé, avec l'appui du service du CGE, de la gestion du corps des ingénieurs des mines. Celui-ci est composé d'environ 1 500 ingénieurs. Ils exercent des responsabilités dans l'ensemble des services de l'État, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics, ainsi qu'au sein d'organisations européennes et internationales, de centres de recherche et d'innovation, et d'entreprises publiques ou privées.

## Assurer la tutelle de grandes écoles du ministère de l'Économie

Le Vice-président assure, en s'appuyant sur la mission de tutelle des écoles, pour le compte des ministres chargés de l'industrie et des communications électroniques, la tutelle de l'École nationale supérieure des mines

de Paris (Mines ParisTech) et du Grand établissement - Institut Mines-Télécom (IMT).

L'IMT comprend les écoles nationales supérieures des mines : IMT Saint-Etienne, IMT d'Alès, Télécom SudParis, IMT Business School, IMT d'Albi-Carmaux, IMT Atlantique, IMT Nord-Europe

Avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, le CGE assure la tutelle conjointe sur le Grand établissement - CentraleSupélec.

Accueillant 13 400 élèves et 1 500 enseignants-chercheurs, l'IMT, ses filiales et Mines ParisTech forme 7 % des ingénieurs français. Avec ses 2 instituts Carnot, l'IMT est aussi le principal acteur français de la recherche académique au service des entreprises.



17,40	17,19	-0,06	-0,14%
28,96	42,14	+0,56	1,91%
25,96	27,07	+0,17	3,52%
22,73	21,18	+0,26	0,89%
25,18	27,33	-1,14	-4,08%
27,17	31,58	+13,53	3,32%
9,75	9,51	+0,82	0,54%
22,78	26,32	+0,41	1,62%
27,18	29,81	+0,26	

## Le Conseil en bref...

Le Conseil rassemble une cinquantaine d'ingénieurs généraux des mines (qui en constituent l'ossature institutionnelle) et de contrôleurs généraux économiques et financiers, membres permanents du Conseil. Des membres associés apportent également leur concours et leur expérience à ses travaux.

Le Conseil est organisé en 4 sections thématiques :

- ▶ Technologies et société
- ▶ Innovation, compétitivité et modernisation
- ▶ Régulation et ressources
- ▶ Sécurité et risques

Il comprend également :

- ▶ un Comité de l'inspection
- ▶ un Secrétariat général
- ▶ un Service chargé de la gestion du corps des mines

- ▶ une mission chargée de la tutelle des écoles d'ingénieurs
- ▶ une mission chargée de la publication des « Annales des Mines »

